

EXPOSITION CANINE NATIONALE

PIERRELATTE (26)

CACS

Parc de la Salle des Fêtes

Exposition sans cages

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

RENSEIGNEMENTS :

Mme MEYER 04 75 23 42 21 (le matin) - ACTRA (14 h-17 h) 04 78 84 07 22
michele.rollet93@orange.fr ou laurent.prouvensier@yahoo.fr

**ENTRÉE GRATUITE
SORTIE LIBRE**

2 CLOTURES DES ENGAGEMENTS :

**21 août & 1^{er} septembre 2023
+ 10 € entre ces 2 dates**

BEST ADULTES, CHAMPIONS, JEUNES, PUPPIES, BABIES, VÉTÉRANS

*Nombreuses récompenses (coupes ou flots ou médailles)
jusqu'aux 3^e Exc. toutes classes, à tous les 1^{ers} Exc. classe Vétéran,
à tous les Puppies et Babies Très Prometteur*

CONCOURS JEUNE PRESENTATEUR (non officiel)



**CONFIRMATIONS SEULES
DE 8 H 30 À 9 H 30
POUR LES CHIENS NON EXPOSÉS
(VOIR DERNIÈRE PAGE)**

**EXPOSITION
AVEC HORAIRES
(INSCRIPTION PAGE 3)**

JURY PRESENTI

1^{er} groupe

Berger Australien..... M. CALENDRIN
Kelpie, Chien Loup Tchécoslovaque, Berger Allemand, Berger de Beauce,
Berger de Brie, Berger de Picardie, Colley Barbu, Bergers Hollandais,
Berger des Pyrénées et Catalan, Berger Balnc Suisse..... M. MORBELLI
Chiens de Berger Belge, Schipperke, Colley, Berger des Shetland,
Bergers de l'Est et Italien, Berger Américain Miniature ,
Bouvier des Flandres et des Ardennes
et autres races du groupe..... M. GIANNONE

2^e groupe

Dobermann Mme BARD
Dogue Argentin, Shar Pei, Mâtin Napolitain,
Saint-Bernard, Dogue du Tibet Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
Bouvier Suissses M. GIANNONE
Dogue de Bordeaux, Bullmastiff, Mastiff M. ISTAS
Montagne et Mâtin des Pyrénées, Terre Neuve, Landseer M. MORBELLI
Affenpinscher, Pinschers, Schnauzers, Bulldog Anglais Mme VEYRIER
Boxer, Dogue Allemand, Rottweiler, races du Camila,
Cane Corso, Bulldog Continental, Hovawart
et autres races du groupe..... Mme PRESSIAT

3^e groupe

Jack Russell et Parson Russell Terrier M. FAVRE
Airedale et Terriers Divers, Terriers Ecosais, Fox Terrier,
Bull Terrier, Bull Terrier du Staffordshire, Staffordshire Américain,
Yorkshire Terrier et autres races du groupe..... Mme BARD

4^e groupe

Teckel..... M. FAVRE

5^e groupe

Akita Inu, Shiba Inu , Shikoku M. CALENDRIN
Chiens Nus du Mexique et du Pérou M. FAVRE
Husky de Sibérie, Malamute de l'Alaska, Samoyède, Chiens Nordiques,
Spitz Allemands et Italien, Eurasier, Akita Américain, Chien du Pharaon
et autres races du groupe..... Mme ROSER

6^e groupe

Beagle, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback
et autres races du groupe..... M. ROUSSET

7^e groupe

Braque Allemand, Braque de Weimar, Chiens du Munster,
Epagneul Breton, Epagneul Picard, Pointer, Setter Anglais,
Setter Irlandais, Setter Gordon et autres races du groupe M. ROULLEAU

8^e groupe

Retrievers, Cockers et autres Spaniels, Chien d'Eau Romagnol
et autres races du groupe..... M. CITERNE

9^e groupe

Bouledogue Français M. ISTAS
Bichons, Caniches, Chiens Particolores, Petits Chiens Belges,
Chien Chinois à Crête, Chiens du Tibet, Chihuahua..... Mme VEYRIER
Cavalier King Charles, Pékinois, Papillon, Phalène,
Carlin, Boston Terrier et autres races du groupe Mme BOTTUSSI-JOCQUEL

10^e groupe

Lévrier Irlandais, Lévrier Ecosais M. ISTAS
Lévrier Afghan, Barzoï, Whippet, Petit Lévrier Italien
et autres races du groupe..... M. FAVRE

ENGAGEMENTS :

- exposition : remplissez la page 3
- Séance de confirmation : voir la dernière page

Engagements Internet : <https://cedia.fr>
paiement sécurisé

la société canine demande 1,00 € supplémentaire par transaction pour frais administratifs
(ne pas oublier les justificatifs pour les classes Travail et Champion)

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

Clôture irrévocable des engagements : 1^{er} SEPTEMBRE 2023 date de réception.
Aucun engagement ne sera accepté après cette date. - Méfiez-vous des lenteurs du courrier

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

L'exposition se déroulera conformément aux règles sanitaires en vigueur. Le règlement général sera donc susceptible d'être modifié et n'est donné qu'à titre indicatif.

HORAIRES DE JUGEMENT - Ils vous seront communiqués sur votre carte d'entrée ainsi que le numéro de ring. Vous devez être présent 45 minutes avant l'heure de passage. La sortie est autorisée dès le jugement terminé, la distribution des récompenses se fera tout au long de la journée.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés. En cas d'annulation en raison de la COVID 19, le montant des engagements sera remboursé intégralement.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1^{re} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe

travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les classes intermédiaire, ouverte et travail entrent en concurrence pour l'attribution du CACS

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.,

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Les classes Puppy et Baby ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VETERAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES Réserve aux Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

LOT D'AFFIXE - (Peut être constitué sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Peut être constitué sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de confirmation.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de l'ACTRA. Et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{re} clôture le 21 août 2023 (cachet de la poste faisant foi)
- 2^e clôture (avec majoration des tarifs) le 1^{er} septembre 2023 (date de réception).

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REMBOURSEMENT - Seule l'ACTRA Drôme-Ardèche autorisera un remboursement dûment motivé. 10 % de frais seront déduits du montant à restituer pour frais de dossier. Après la 2^e clôture et la mise au catalogue, aucun remboursement ne sera accordé.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le « Service Vétérinaire » ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- dont le droit d'engagement « au poteau » serait demandé.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr. 3 : Staffordshire American _____ 15 mois

Gr. 4 : Teckels standard, nains, kaninchen _____ 15 mois

Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibizenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimau du Groenland _____ 15 mois

Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Vous pouvez consulter le règlement complet
(notamment concernant les coupes de queue et d'oreilles,
ou les chiens 2^e catégorie)

sur le site de la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE :
www.centrale-canine.fr/recherche/document

Dans la rubrique Catégorie Cliquez "Manifestation" et dans la rubrique Type "Règlement"

POUR LES ENGAGEMENTS CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION :

- En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

- En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.



CENTRALE
CANINE

DEMANDE D'ENGAGEMENT

EXPOSITION DE PIERRELATTE Dimanche 17 septembre 2023

CADRE RÉSERVÉ à la SOCIÉTÉ

Inscription à la séance de confirmation seule : voir en dernière page

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 1^{er} septembre 2023 dernier délai (date de réception)** à :

Michèle ROLLET - Expo Pierrelatte - 93 allée de St André - 01960 PERONNAS

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de l'ACTRA (voir participation aux frais d'organisation)

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

UN CHIEN PAR FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

Identification obligatoire : _____ N° LO (livre d'origines) : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____ Oreilles coupées : oui - non

Taille
pour Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs
pour Berger de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkhound, Chow-Chow, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.

Nature du poil
pour Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : ____ / ____ / ____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél : _____

Mail (indispensable pour recevoir votre E-Carte) : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune
Pour les classes travail et champion, joindre obligatoirement les justificatifs
Puppy Baby Vétéran Ne concourant pas Meute
Confirmation
(Doit impérativement être engagé dans une classe individuelle)

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge.

Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée. Par conséquent, nous vous demandons de l'écrire très lisiblement.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

DEUX DATES DE CLÔTURE : les 21 août et 1 ^{er} septembre 2023	Jusqu'au 21 août <small>(cachet de la poste faisant foi)</small>		Jusqu'au 1 ^{er} septembre		Sommes adressées
	Non Membre	Membre ACTRA	Non Membre	Membre ACTRA	
Pour le 1 ^{er} chien	38 €	34 €	48 €	44 €	
Pour le 2 ^e et 3 ^e chiens chacun	35 €	31 €	45 €	41 €	
Pour le 4 ^e et suivant chacun	30 €	27 €	40 €	37 €	
Puppy, Baby, vétéran	25 €	25 €	35 €	35 €	
Ne concourant pas <small>(doit accompagner un chien engagé - ne peut être ni jugé ni confirmé).</small>	20 €		30 €		
<small>Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire. Les chiens inscrits en ne concourant pas, vétéran, puppy et baby ne peuvent être les premiers inscrits</small>					
Meutes avec 6 chiens en individuelle	100 €		130 €		
Chien supplémentaire dans la meute	20 €		30 €		
Païres, couples, Lots d'Elevage et de Reproducteur : inscriptions sur place 10 €					
Réservation catalogue	5 €		5 €		
Cotisation ACTRA : 19 € (facultative) chèque à part					
Réduction aux membres de l'ACTRA joindre obligatoirement copie de la carte d'adhérent 2023				Total :	

CHEQUE BANCAIRE à l'ordre de l'ACTRA

VIREMENT BANCAIRE à établir à l'ordre de l'ACTRA (joindre impérativement justificatif)

Code IBAN : FR76 1390 6001 4178 2574 3300 068 - Code BIC : AGRIFRPP839

en date du

Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement seront refusées.

Classes Travail et Champion : voir précisions au verso.
Joindre impérativement les copies des titres.

Si vous engagez dans les classes champion ou travail PAR INTERNET, vous devez envoyer les copies des certificats de champion ou travail à Cédia (mail ou fax).

En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et des expositions suivantes.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

SEANCE DE CONFIRMATIONS TOUTES RACES 2023 pour les chiens non exposés

**Dimanche 17 septembre 2023
de 8 h 30 à 9 h 30 avec horaires**

PIERRELATTE (26)

**Parc de la Salle des Fêtes
Avenue Maréchal Juin 26700 Pierrelatte**

**Date limite
d'inscription :**

5 sept. 2023

(date de réception)

Modalités d'inscription (si vous ne pouvez pas le faire par internet)

1. remplir soigneusement cette feuille en majuscules
2. **joindre la photocopie du certificat de naissance** (pedigree provisoire, pages 1 et 2) de votre chien
3. **le règlement** (40 € par chien) par chèque établi à l'ordre de : **ACTRA**
Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée.
Par conséquent, nous vous demandons de l'écrire très lisiblement.
A envoyer à : Michèle ROLLET - Confirmations Pierrelatte
93 allée de St André 01960 PERONNAS

Rapide et sûre,
l'inscription
via internet est
recommandée :

cedia.fr

Paiement sécurisé

Propriétaire

N° d'enregistrement
(réservé ACTRA)

M. Mme Mlle Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal Ville

Tél.....

E.mail.....

Renseignements

michele.rollet93@orange.fr
laurent.prouvensier@yahoo.fr

Mme MEYER 04 75 23 42 21 (le matin)

ACTRA 04 78 84 07 22 (14 h - 17 h)

- **Les chiens non inscrits sont interdits sur le site**
- **Respect des mesures sanitaires en vigueur**
- **Age minimum pour la confirmation : voir page 2**

MERCI DE NE PAS AGRAFER VOS DOCUMENTS.

Nom du chien Sexe : Mâle Femelle

Race

N° d'identification..... Date de naissance N° Livre d'origine

Producteur : M. Mme Mlle Nom..... Prénom

Fait à.....

Le.....

Signature

Tarif : 40 € par chien